

Sections de Haute-Garonne

USAGERS, CONTRIBUABLES, VOTRE SERVICE PUBLIC EST EN DANGER !

Aujourd'hui, vous vous présentez dans un Centre des Finances Publiques pour avoir des renseignements auprès d'agents des finances publiques qui sont en colère.

En effet, ce service de proximité est en danger au motif d'une réduction continue de la dépense publique (alors que **la fraude fiscale est estimée à 60/80 milliards d'euros par an** qui sont autant de recettes perdues). Cela se traduit dans notre administration par la volonté d'éloigner l'utilisateur du guichet, par des concentrations et suppressions de services et la suppression massive des effectifs.

Ce sont encore **plus de 1 800 emplois qui seront supprimés en 2017**

Ils s'ajoutent **aux 2 000 suppressions de 2016** dans notre administration

La Direction Générale des Finances Publiques a perdu près de **37 000 emplois en 13 ans**

En Haute-Garonne près de 200 emplois ont été supprimés depuis 2002

La facture est lourde en termes de détérioration du service qui vous est rendu

Quelles conséquences pour vous ?

Des files d'attente qui s'allongent (campagne Impôt sur le Revenu, taxe d'habitation et taxe foncière),

Difficultés à nous joindre par téléphone, écoute et disponibilité qui se réduisent. Vous êtes renvoyé sur des centres distants ou on vous demande de prendre un rendez-vous...

Développement à outrance de l'e-administration et ses dysfonctionnements (télé-déclaration imposée, télé-paiement imposé, télécourriel).

Mise en place du Prélèvement à la source, ainsi que des centres d'appels téléphoniques payants et totalement dépersonnalisés.

Un accueil toujours très important :

➤ plus de 16 millions de personnes en 2015 à nos guichets

➤ plus de 8 millions d'appels téléphoniques

➤ Le sentiment des agents ne pas aller au fond des dossiers et du conseil que vous attendez

La disparition de trésoreries de proximité et la concentration de certains services sur Toulouse réduisent fortement l'accès au service public.

600 trésoreries fermées depuis 2002, au moins trois dans le département en 2017 et 2018.

C'est la diminution des horaires de réception avec la fermeture au public plusieurs demi-journées par semaine. Et bientôt l'obligation de prendre rendez-vous certains jours de la semaine.

Pour les agents des finances publiques, il n'est pas acceptable de réduire l'action publique et ses services alors que les citoyens ont besoin de ces derniers, qui plus est dans le contexte économique et social dégradé qu'ils subissent. C'est pourquoi nous exigeons le maintien des services publics de proximité qui répondent à un besoin légitime de nos concitoyens et permettent l'égalité de traitement de tous sur tous les territoires.

LA RETENUE à LA SOURCE :

Pour le contribuable : SOURCE DE BEAUCOUP D'ENNUIS !

10 FAUSSES IDEES SUR LA REFORME

① Avec la retenue à la source : plus besoin de faire de déclaration.



① **FAUX** : le dépôt d'une déclaration des revenus reste bien entendu obligatoire et l'avis d'imposition sera reçu 6 mois après la fin de l'année civile (comme à présent).

② Tout le monde sera logé à la même enseigne



② **FAUX** : seront concernés les salariés et pensionnés alors que professions libérales et indépendantes ne le seront pas.

③ Il n'y aura plus de décalage d'un an pour le calcul de mon impôt.



③ **FAUX** : le vrai taux d'imposition ne sera connu qu'après dépôt de la déclaration de revenus et donc toujours avec un an de décalage.

④ J'aurai moins d'interlocuteurs à contacter en cas de difficultés ou de réclamations, ça me simplifiera la vie.



④ **FAUX** : aujourd'hui vous contactez les Finances Publiques pour tout problème, demain il y aura toujours l'administration fiscale et en plus l'entreprise dont vous dépendez.

⑤ Ma situation dans sa globalité sera prise en compte dès le 1er janvier.



⑤ **FAUX** : foyer fiscal et quotient familial ne seront pas intégrés.

⑥ Et pour les nouveaux salariés entrant dans la vie active ? C'est mieux, Non ?



⑥ **A l'évidence NON**, actuellement ils payent leur impôt avec un an de décalage, avec la retenue à la source ils s'en acquitteront dès la première paye et ça leur permettra moins facilement de s'installer.

⑦ Et les remboursements ou dégrèvements auxquels j'ai droit ? Je les percevrai plus rapidement.



⑦ **NON** : Si l'on sera prélevé sur son salaire pour l'impôt, les remboursements ou crédits d'impôts divers ne seront effectifs que l'année suivante.

⑧ L'impôt payé sera ajusté en continu par l'administration fiscale et les entreprises (3 mois de délais selon le gouvernement).



⑧ **FAUX** : la complexité de la procédure et la situation des effectifs de l'administration (destructions d'emplois ininterrompues depuis 15 ans) rendent cet objectif inatteignable, il n'y aura pas d'ajustement en temps réel. Alors que la mensualisation qui concerne 73 % des contribuables leur permet actuellement d'intervenir à tout moment sur le montant des mensualités prélevées sur leur compte bancaire.

⑨ Les rentrées fiscales seront facilitées pour l'État.



⑨ **FAUX**: actuellement le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu est de 99 %. Demain, à l'image de ce qui se passe pour la TVA et les cotisations sociales, les entreprises en difficulté ou malveillantes pourraient ne pas reverser les montants prélevés sur les salaires.

⑩ La confidentialité des données personnelles sera assurée.



⑩ **Il a fallu un avis du conseil d'État pour que le gouvernement revoit son projet** et autorise les contribuables à "choisir" un taux d'imposition de base au prix d'une nouvelle complexification de la mesure de retenue à la source.

**C'EST D'UNE VRAIE REFORME FISCALE DONT LES CONTRIBUABLES ONT BESOIN
UN SYSTEME FISCAL PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE ET PLUS EGALITAIRE !**